

Compte rendu conseil municipal du 23 septembre 2024

Le 23 septembre 2024, à 19h00, le conseil municipal de la commune de St Martial, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence Madame Jutteau Françoise, Maire.

Etaient présents : Alain Itier, Yannick Gottigny, Jacques Thédenat, Jean Charles Vidal, Fanny Leonard, Marc Comparet, Cyril Vignal, François Ribard, Alain Combes

Travaux sur les chemins communaux Marché à bon de commande n° 2

Un marché à bon de commande a été signé en 2023 avec l'entreprise Michel TP. Les travaux prévus ont été divisés en 3 tranches, soit :

1ère tranche en 2023, réalisée en 2023

2^{ème} tranche en 2024,

3^{ème} tranche en 2025.

La deuxième tranche de travaux est en cours et

Un devis de réajustement de métrage et de travaux supplémentaires est présenté au conseil municipal, le montant des travaux pour le marché à bon de commande n°2 de l'entreprise Michel TP s'élève pour la 2^{ème} tranche de travaux à :

H.T 101 685.00€

TVA 20.337.00€

TTC 122.022,00€

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 1

La commune a reçu un titre de perception d'un montant de **583.94€**, correspondant au montant de la taxe d'aménagement à rétrocéder à la DDFIP, suite à l'annulation du document d'urbanisme de M. Alain TAIEB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote du virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
10 / 10226 / OPFI	Taxe d'aménagement	600,00
Total		600,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2152 / OPNI	Installations de voirie	600,00
Total		600,00

Projets de travaux à prévoir :

Dossier de recherche en EAU

Concernant le dossier de recherche en EAU, cette prestation a été commandée à BERGASUD. Il était prévu une analyse d'eau chez M. Molières, malheureusement la mairie n'a trouvé aucun laboratoire voulant faire cette analyse de recherche d'arsenic. La ressource en eau s'étant reconstitué le dossier a été mis en standby.

Il est décidé de rechercher un laboratoire pour faire cette analyse.

Départ de locataires des logements (logement de la cure, et logement social)

Ces deux logements devront être remis en état, particulièrement celui de la Cure avant de relouer. Ces travaux seront faits par les employés municipaux.

Réfection de la calade permettant d'accéder à la maison de Christian Fievet

Des devis seront demandés et un dossier de demande de subvention pourrait être déposé.

Réfection de l'escalier de l'église

Nous avons un devis pour cet escalier, la demande subvention pourrait être couplée avec la calade citée précédemment.

Croix d'ISSERVIEL :

Cette croix ayant été mise à terre par une entreprise lors de travaux, la mairie reconstruit un socle en pierres sèches et replacera la croix.

Aménagement bas du village :

Il faudra réfléchir à l'aménagement de cet endroit (pose d'une vitrine, plan du village, pots de fleurs etc....). Alain Itier nous fait remarquer que cet endroit devra être sécurisé.

Installation de containers pour les déchets putrescibles :

Ces containers pourraient être installés sur l'ancien terrain de boule sur le côté de l'église.

Installation de containers pour les vêtements :

Le Symtoma nous propose la mise à disposition d'un container à vêtement

Parapet du cimetière et réfection de l'allée centrale :

Vu l'état du parapet du cimetière il faudra envisager des réparations. L'allée centrale devra être refaite.

25ème anniversaire du jumelage : quels aménagements à prévoir :

Il est parlé de refaire les WC et refaire le sol de la cour.

Demande d'emplacement de parking pour une fromagère

Vu la demande de l'emplacement de parking d'une fromagère le conseil se dit d'accord pour sa venue.

Travaux demandés par Mme Stieger (clède à l'entrée du village)

Par mail, cette personne demande à la commune d'intervenir afin de canaliser les eaux de pluie de la départementale qui ruisselle chez elle. Un rendez vous est prévu courant novembre. Le conseil départemental du Gard a été aussi sollicité pour résoudre le problème. Le conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h